



PARLER SEXE À L'ÉCOLE, UNE EXPÉRIENCE VUE DE FRANCE

Sigrid Champeau, ex-chargée de projets – Planning familial de Toulouse

Je ne suis pas une experte de l'EVRAS en France. Je vais parler à partir de mon expérience au sein du Planning Familial 31 (Haute-Garonne – Toulouse).

En France, c'est le ministère de l'Éducation nationale qui gère tout ce qui se réfère à l'apprentissage des savoirs et à l'éducation dans les écoles (maternelles : 3 à 5 ans /primaire : 6 à 10 ans), collèges (11 à 15 ans) et lycées (16 à 18 ans).

Depuis 2001, une loi existe : une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de [l'article L. 2212-4](#) du Code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à [l'article 9](#) du Décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la santé peuvent également y être associés.

Cette loi a été renforcée l'été dernier par un alinéa qui dit que sera obligatoire une « sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles et à la formation au respect du non-consentement ».

Et la secrétaire d'État aux droits des femmes dit vouloir une application plus stricte. À savoir que seuls les associations ou organismes ayant un agrément de l'Éducation nationale peuvent intervenir dans les écoles. L'agrément concerne la structure et non une personne en particulier. C'est la structure qui se porte « garant » de la personne qui intervient.

Les structures sont contactées par les établissements scolaires qui veulent des séances d'Éducation à la vie affective et sexuelle. Et les structures organisent, en coopération avec le personnel des établissements, les séances. Le contenu des séances et la méthodologie sont élaborés par les structures qui interviennent, avec l'approbation de l'établissement.

Voici pour la présentation théorique de l'Éducation à la vie affective et sexuelle et son application tout aussi théorique.

Pour parler plus concrètement, je vais me référer à l'exemple du Planning Familial 31 (de Haute-Garonne) dans lequel j'ai travaillé plusieurs années.

Le Mouvement du Planning Familial (MPF) regroupe tous les PF de France (DOM-TOM, Mayotte et Nouvelle-Calédonie compris), soit environ 70.

Les PF sont, pour leur grande majorité, composés de salariées et de bénévoles.

Sachant que les PF sont dans une démarche d'autoformation, il n'y a donc pas d'obligation à avoir une formation particulière pour entrer dans un PF. Il suffit d'adhérer aux valeurs du PF. Après ça, les personnes auront accès à tout un panel de formations données par les PF. Cependant, selon les PF, il y a plus ou moins une professionnalisation et les bénévoles ne feront pas les mêmes activités que les salariées. Ce sont les PF qui décident de leur fonctionnement.

Au PF31, les salariées et des bénévoles interviennent en milieu scolaire. Nous faisons des interventions dès la Grande Section de Maternelle jusqu'au lycée. Il va de soi que les contenus évoluent selon les âges, même si certains thèmes sont récurrents :

- Connaissance du corps.
- Égalité fille/garçon – femme/homme.
- Stéréotypes de genre.
- Lutte contre les discriminations (sexisme, homophobie, etc.).

Mais chaque PF est autonome financièrement et doit chercher ses propres subsides. Notamment pour les interventions en milieu scolaire qui peuvent être financées par le Conseil régional pour les lycées, le Conseil général (départements) pour les collèges et les communes (mairies) pour les écoles.

Le nombre de séances va être tributaire des moyens dont dispose le PF31, parce qu'il peut être compliqué pour les bénévoles d'assumer les interventions (bénévoles qui travaillent ou font des études), sans compter qu'il faut pouvoir être disponible pour les différentes séances (afin que les intervenantes restent les mêmes pour garder en tête ce qui s'est dit précédemment).

Et c'est maintenant que l'on va voir la différence entre la théorie et la réalité.

Le PF31 fonctionnait avec trois salariées pour tout le département, dont Toulouse qui est la 4^e ville de France.

Bien entendu, d'autres structures sont agréées pour intervenir en milieu scolaire, mais aucune n'a les moyens suffisants pour couvrir tous les besoins. Toutes les structures réunies ne pourraient pas faire que la loi soit appliquée et que chaque élève bénéficie de trois interventions par an, et ce, de la maternelle jusqu'à la fin du lycée.

Chaque intervention nécessite un travail en amont et les rencontres avec le personnel des établissements ne sont pas toujours faciles à mettre en place. Les raisons pour lesquelles les établissements souhaitent des interventions sont parfois déroutantes (« mauvais comportement » des filles par exemple, « mauvaises pratiques sexuelles » à corriger, etc.).

La tranche d'âge la plus ciblée par les établissements scolaires est celle des 13/14 ans et ces élèves n'auront généralement que ces séances durant leur scolarité... et c'est bien dommage qu'elles arrivent si tard...

Il est encore plus rare de pouvoir intervenir dans les écoles maternelles ou primaires. À Toulouse, nous avons la chance que la femme médecin de la mairie – responsable des interventions dans les écoles – était attachée à ce que cela se fasse. Mais elle n'a convaincu que certaines écoles, et uniquement dans les quartiers dits prioritaires, ce qui pose une autre question : pourquoi estime-t-on que seuls les enfants des écoles des quartiers prioritaires auraient besoin d'une éducation à la vie affective et sexuelle ?

Pour conclure. Même s'il existe une loi, on constate que son application est à la discrétion des établissements scolaires, ce qui amène à intervenir de façon très sporadique ou pour des raisons qui peuvent être discutables (représentations négatives de l'approche de la sexualité). Par conséquent, nous sommes loin de pouvoir évaluer les bienfaits d'une éducation à la vie affective et sexuelle, et ce, tant qu'on ne lui donnera pas la place qu'elle mérite.

Merci.